



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Animaux de compagnie

Question écrite n° 66117

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a M le garde des sceaux, ministre de la justice, que le vol des animaux sur la voie publique, chez les particuliers et dans les voitures n'est pas specialement penalise. Un important trafic de chiens et de chats volés et vendus a des laboratoires peut ainsi se poursuivre impunement. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour penaliser ces vols afin d'arreter un tel trafic.

Texte de la réponse

Reponse. - Les reseaux organises de vol et de recel d'animaux denonces aux autorites judiciaires donnent lieu a d'importantes investigations et - des lors que les auteurs sont identifies - des poursuites sont systematiquement engagees et des requisitions empreintes de fermete sont prises devant les juridictions competentes. On ne peut donc affirmer d'une maniere generale que le trafic de chiens et de chats volés peut se poursuivre impunement. Il n'est donc pas envisage en l'etat de prendre des mesures reglementaires particulieres.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont •douard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66117

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 18